

ELECTIONS EUROPEENNES
Les priorités de l'UPA pour 2009 - 2014

Le président de l'UPA a écrit aux candidats au scrutin du 7 juin et à l'ensemble des forces politiques, en vue de souligner les priorités de l'artisanat et des petites entreprises dans le cadre de la prochaine législature. De leur côté, les UPA territoriales ont été sollicitées afin d'interpeller les élus politiques dans les régions et les départements.

S'appuyant sur un document de 4 pages titré « *L'économie de proximité, un projet de société pour l'Europe* », l'UPA invite les décideurs européens à prendre appui sur le dynamisme de l'artisanat et des petites entreprises pour trouver des solutions à la crise.

L'UPA constate avec satisfaction que les entreprises de moins de 50 salariés, soit 99% du total des entreprises en Europe, sont mieux prises en compte dans l'élaboration des politiques européennes que par le passé. Le récent soutien des instances européennes à l'application d'un taux réduit de TVA pour certaines activités, de même que la mise en œuvre d'un « Small Business Act » européen, témoignent en effet d'une meilleure reconnaissance du rôle de ces catégories d'entreprises.

Néanmoins le président de l'UPA Pierre Martin, invite à dépasser les déclarations de principe et présente les six priorités de l'UPA pour la mandature 2009 – 2014 :

- *étendre l'application de taux réduits de TVA à toutes les activités à forte intensité de main d'œuvre ;*
- *réduire le coût du travail et harmoniser les charges fiscales et sociales ;*
- *adapter les normes européennes aux contraintes des petites entreprises ;*
- *faire entrer le Small Business Act dans les faits ;*
- *promouvoir l'apprentissage et l'esprit d'entreprise ;*
- *conforter la place de l'UEAPME, l'organisation qui représente l'artisanat et les PME en Europe, dans le processus de prise de décision.*